

LE POINT SUR...

RECONQUÊTE AGRICOLE TERRITOIRE DE LA CRAU

Depuis 2019, la Chambre d'Agriculture du Var et les services de l'Etat portent un projet pilote et innovant, en partenariat avec la profession agricole et les collectivités : **le Plan de Reconquête Agricole**. Ce plan d'actions quinquennal vise à apporter des solutions concertées et partagées aux problématiques qui freinent le développement agricole dans le Département.

Après 10 mois d'enquête et 14 filières rencontrées, ce plan a évalué les besoins en foncier des filières agricoles varoises à une superficie de 10 000 hectares à l'horizon 2030.

Concernant la Métropole Toulon Provence Méditerranée (MTPM), un besoin d'environ 900 hectares de foncier a été identifié pour répondre aux besoins de développement des filières agricoles locales. Afin d'atteindre cet objectif, un plan d'action offensif sur les espaces manifestement sous-exploités est déjà mis en œuvre depuis 2015 au travers d'un partenariat MTPM/Chambre d'Agriculture/SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural PACA, Service Départemental du Var).

Pour aller plus loin, la Métropole a décidé, dans le cadre de sa compétence « Agriculture », de développer de nouvelles actions en lien avec les espaces boisés à potentiel identifiés sur son territoire. Sur ces espaces, bien souvent d'anciens espaces agricoles regagnés par la forêt, il s'agit de préciser le potentiel agronomique et les modalités de mobilisation du foncier pour développer prioritairement des filières alimentaires (potentiel agronomique adapté, accès à l'eau) ou d'autres filières en fonction des résultats de l'étude. En 2021, le secteur Nord de la commune de La Crau a fait l'objet de telles investigations.

Plusieurs espaces ont été identifiés. Ceux qui seront retenus seront placés en zone agricole dans la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui est en cours d'étude. L'un d'eux est situé au lieu-dit La Navarre et va retrouver une vocation agricole dans le PLU, afin de permettre une mise en valeur grâce à un élevage caprin avec transformation fromagère fermière bio.



Jean-Pierre EMERIC
Adjoint au Maire et Conseiller Métropolitain
délégué à l'Aménagement du Territoire

Information en continu Concertation publique liée à la mise en compatibilité du PLU de La Crau dans le cadre d'une déclaration de projet - La Bastidette

La concertation publique relative à la mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet, lieudit La Bastidette se poursuit. Retrouvez toutes les informations :

- ✓ sur le site internet de la Ville, via le lien : http://www.villedelacrau.fr/laville_PLU.html
- ✓ en Mairie (Hôtel de Ville, Boulevard de la République, 83260 La Crau), auprès du Service de l'Urbanisme (tél : 04.94.01.56.84). Le dossier est également tenu à la disposition du public à la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Faites parvenir à la Métropole vos requêtes ou observations, le cas échéant, par l'un des moyens suivants :

- ✓ Sur le registre mis à disposition en Mairie de La Crau (Service de l'Urbanisme), aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- ✓ Par courrier (à Monsieur le Président de la Métropole TPM à l'adresse postale de la Mairie de La Crau, Boulevard de la République, 83260 La Crau) ou par courriel (mtpm.planification@metropoletpm.fr), en précisant l'objet : « **Mise en compatibilité DP La Bastidette - PLU la Crau** ».

Information en continu Concertation publique liée à la révision du PLU de La Crau

La concertation publique relatives à la révision du PLU se poursuit. Retrouvez toutes les informations :

- ✓ sur la page internet dédié, via le lien : http://www.villedelacrau.fr/laville_PLU_revision.html
- ✓ en Mairie (Hôtel de Ville, Boulevard de la République, 83260 La Crau), auprès du Service de l'Urbanisme (tél : 04.94.01.56.84). Le dossier est également tenu à la disposition du public à la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Faites parvenir à la Métropole vos requêtes ou observations, le cas échéant, par l'un des moyens suivants :

- ✓ Sur le registre mis à disposition en Mairie de La Crau (Service de l'Urbanisme), aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- ✓ Par courrier (à Monsieur le Président de la Métropole TPM à l'adresse postale de la Mairie de La Crau, Boulevard de la République, 83260 La Crau) ou par courriel (mtpm.plu@metropoletpm.fr), en précisant l'objet : « **Révision du PLU de La Crau** ».